



Paris le 11 septembre 2009

Communiqué de presse

FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES MASSEURS
KINÉSITHÉRAPEUTES
RÉÉDUCATEURS

La FFMKR : Accord sur les thèmes de négociations avec l'UNCAM

La Fédération française des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs (FFMKR) a réuni ce jour ses 34 membres de son Conseil fédéral afin de se prononcer sur les thèmes qui serviront de base à la négociation avec l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM).

Le Conseil fédéral a approuvé à l'unanimité les cinq thèmes suivants :

- Améliorer la répartition démographique des masseurs-kinésithérapeutes en fonction des besoins et de l'offre globale de soins ;
- Poursuivre et améliorer les démarches de simplification administrative engagées par les partenaires conventionnels ;
- Améliorer l'efficacité de la prise en charge des soins de masso-kinésithérapie, pour les placements après intervention orthopédique en soins de suite et de réadaptation et en centres de rééducation fonctionnelle, comme pour la réalisation des actes en série.
- Développer les actions de prévention
- Accompagner l'évolution de la masso-kinésithérapie et sa juste rémunération ;

La FFMKR constate que ses propositions (voir communiqué du 24 août 2009) auxquelles se sont ralliés les autres syndicats de la profession ont été reprises par l'UNCAM et notamment :

- **La modification**, dans le cadre du futur projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) 2010, de **l'article L 162-1-7 du code de la sécurité sociale** afin que la profession participe à l'élaboration des référentiels.

- **La définition de manière chiffrée** (5 %) de la notion de « caractère exceptionnel » fixée par la loi de financement de la sécurité sociale 2009 au-delà duquel un accord préalable est nécessaire.

- **La mise en place d'un suivi annuel** comptabilisant le nombre « d'accords préalables » réalisés qui permettra d'adapter en conséquence les référentiels concernés. Si ce pourcentage est supérieur à 5 %, cela signifiera que les seuils ont été fixés trop bas et seraient renégociés

- **L'utilisation**, comme outil médicalisé d'accord préalable permettant d'aller au-delà des référentiels, un document reprenant les éléments de la fiche de synthèse du bilan diagnostic kinésithérapique.

- **La revalorisation afin de compenser** l'année blanche en 2008 et les efforts importants et récurrents de la profession.

Cette revalorisation et les différentes mesures ci-dessus seront mises en œuvre simultanément.

Ces axes sont les axes de négociations et, c'est uniquement à la fin des discussions avec l'ensemble des partenaires conventionnels qu'un avenant à la convention sera éventuellement signé après avis des syndicats départementaux.

➤ 3 rue Lespagnol
75020 Paris

tél. : 01 44 83 46 00
fax : 01 44 83 46 01

www.ffmkr.org

enregistré sous le numéro 13.366

<http://www.ffmkr.com/espace-media>

Alain BERGEAU, Président
06 80 25 96 34

